|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Temp\Temp1_ITU logo Entire package.zip\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG/50-F** |
| **24 mars 2022** |
| **Original: anglais** |
| Japon | |
| Poursuite des travaux au titre de la rÉsolution 908 (RÉv.CMR-15) | |
| SOUMISSION ET PUBLICATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DES FICHES DE NOTIFICATION DES RÉSEAUX À SATELLITE | |

# 1 Considérations générales

Conformément à la Résolution 908 (Rév.CMR-15), le Directeur du BR est chargé de mettre en œuvre une méthode électronique sans papier sécurisée pour la soumission et la publication par voie électronique des fiches de notification de réseaux à satellite et d'observations (soumission électronique). Cette Résolution a été maintenue telle quelle à la fin de la CMR-19.

L'Administration japonaise a apporté un appui aux activités du BR par le biais d'une contribution volontaire offerte en mai 2017, aux fins de la mise en œuvre de la Résolution 908. Le Japon reconnaît que, grâce aux efforts considérables déployés par le BR, des améliorations importantes ont été apportées au projet mené au titre de la Résolution 908.

Au cours de la 26ème réunion du GCR tenue en 2019, le Japon a proposé de faciliter la mise au point d'un système électronique encore plus efficace. Sur la base de la proposition soumise par le Japon, le nouveau système de communications en ligne (communications électroniques) a été mis en place, afin de permettre aux administrations de communiquer entre elles et avec le BR sur les réseaux. Depuis lors, le Japon a apporté un appui continu à ce projet et contribué à rationaliser et à accélérer l'ensemble du processus de coordination des satellites.

# 2 Propositions

Tout en saluant les efforts déployés par le BR pour remédier aux problèmes liés à la soumission et à la publication par voie électronique des fiches de notification des réseaux à satellite, le Japon souhaite rappeler une nouvelle fois au BR que l'expansion du système de soumission électronique et du système de communications électroniques ainsi que la poursuite de l'amélioration du logiciel du BR pour les services spatiaux sont très importantes pour que l'ensemble du processus de coordination des satellites soit efficace et rapide, y compris les examens et les publications menés à bien par le BR. Le Japon souhaite formuler trois propositions spécifiques pour poursuivre l'élaboration des systèmes.

## 2.1 Intégration des systèmes de soumission électronique et de communications électroniques

Le système de soumission électronique, qui permet aux administrations de soumettre leurs fiches de notification au BR, et le système de communications électroniques, qui leur permet de communiquer entre elles et avec le BR, sont élaborés et tenus à jour de façon séparée par le BR et, de ce fait, les administrations ne peuvent pas établir de lien entre les fiches de notifications qu'elles soumettent par le système de soumission électronique et les observations que d'autres administrations soumettent par le système de communications électroniques concernant ces fiches de notification. Cela a donc des incidences préjudiciables sur l'efficacité de leurs travaux. Ainsi, lorsqu'une administration notificatrice reçoit des observations par le système de communications électroniques concernant les fiches de notification qu'elle a soumises par le système de soumission électronique, elle doit à chaque fois ouvrir le système de communications électroniques pour consulter les observations soumises par ce système, étant donné que le seul moyen de consulter les observations et d'y répondre est d'utiliser ce système.

En conséquence, le Japon propose d'accélérer les travaux d'intégration des systèmes de soumission électronique et de communications électroniques, conformément au point 2 du *charge le Directeur du Bureau des radiocommunications* de la Résolution 908. Compte tenu de l'intégration, il serait préférable que les observations reçues par une administration par le système de communications électroniques soient automatiquement regroupées avec la fiche de notification correspondante du système de soumission électronique et que cette administration puisse communiquer avec d'autres administrations par le système de soumission électronique. Le Japon estime qu'il serait plus bénéfique pour les administrations de pouvoir soumettre leurs fiches de notification et communiquer entre elles à l'aide d'un même système et que cela permettrait d'améliorer l'efficacité et la cohérence des travaux relatifs à la coordination des satellites.

## 2.2 Ouverture du système de communications électroniques aux opérateurs de satellites

Dans la mesure où l'utilisation du système de communications électroniques est limitée aux administrations et au BR, les administrations doivent utiliser des moyens conventionnels tels que l'envoi de messages électroniques pour diffuser auprès de leurs opérateurs de satellites respectifs les observations reçues par le système de communications électroniques.

En conséquence, pour faciliter la communication entre les administrations et leurs opérateurs de satellites, le Japon propose d'ouvrir le système de communications électroniques aux opérateurs de satellites pour qu'ils soient en mesure de consulter uniquement les observations relatives à leurs réseaux à satellite et systèmes à satellites.

## 2.3 Élaboration des applications en ligne du logiciel du BR pour les services spatiaux

Comme proposé lors de la 28ème réunion du GCR tenue en 2021, le Japon estime qu'il conviendrait d'accélérer l'élaboration des applications en ligne du logiciel du BR pour les services spatiaux. Ainsi, à l'heure actuelle, une administration notificatrice doit télécharger les fiches de notifications qu'elle a créées avec le logiciel SpaceCom dans le système de soumission électronique. Toutefois, si une application en ligne du logiciel SpaceCom est élaborée et reliée au système de soumission électronique, l'administration pourra se passer de ce processus de téléchargement, ce qui contribuerait, en outre, à améliorer davantage le confort d'utilisation du système de soumission électronique.

# 3 Conclusion

Le Japon demande au BR de bien vouloir poursuivre l'élaboration et l'amélioration des systèmes comme indiqué ci-dessus, conformément à la Résolution 908.

## \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_